RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS PORTANT SUR LE PLAN D'ACTION CANOPÉE 2012-2021 ET SUR L'INFESTATION DE L'AGRILE DU FRÊNE

Mise en contexte

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a procédé à une étude, en séances de travail, du Plan d'action canopée 2012-2021 et du dossier de l'agrile du frêne. La commission a adopté ses recommandations le 6 mai 2014. Par la suite, le rapport a été déposé aux séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération respectivement les 26 et 29 mai 2014.

Commentaires d'ordre général

Le rapport de la commission fait état de 22 recommandations.

Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

R-1

Réitérer l'appui aux recommandations formulées en 2012 sur le Plan d'action canopée 2012-2021, et pour ce faire :

- accélérer sa mise en œuvre et son application en rehaussant les objectifs de plantation et en ajustant ces cibles à la situation de déficit arboricole engendrée par l'infestation de l'agrile du frêne;
- s'assurer de l'application des recommandations dans les meilleurs délais selon un échéancier déterminé à mettre à jour et être déposé avant le début de l'exercice financier 2015:
- déposer un bilan annuel du suivi du Plan d'action canopée 2012-2021.

Réponse à R-1

Le comité exécutif reconnaît que le Plan d'action canopée doit avoir une source de financement stable et récurrente afin d'atteindre ces objectifs. C'est pourquoi les instances étudieront la possibilité d'augmenter sensiblement les sommes destinées au programme dans le cadre de l'exercice financier 2015, ce qui pourrait permettre de mettre en application progressivement les recommandations de la Commission.

Par ailleurs, le comité exécutif convient que la perte appréhendée de frênes en lien avec l'infestation de l'agrile est une situation préoccupante. À ce stade-ci, la stratégie de dépistage et de conservation mise de l'avant par la Ville de Montréal vise à distribuer la perte des frênes sur plusieurs années. Si les prémisses de cette stratégie s'avèrent exactes, les frênes abattus seront moins nombreux et pourront être remplacés plus facilement au fur et à mesure.

Le comité exécutif juge opportun le dépôt annuel d'un bilan des activités du Plan d'action canopée au conseil municipal.

R-2

Faire reconnaître la forêt urbaine comme une infrastructure verte utile au bien-être, à la santé et à la sécurité de la population, tant pour les générations actuelles que futures, et modifier en conséquence les mesures fiscales susceptibles d'amortir le coût que représente la lutte contre l'agrile du frêne afin que toutes les villes de l'agglomération puissent capitaliser les arbres plantés sur le domaine public et les financer par le Programme triennal d'immobilisations (PTI) et qu'elles puissent avoir accès à des programmes de subvention des niveaux supérieurs de gouvernement.

Réponse à R-2

Dans sa réponse (R-23) à la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport de l'étude des prévisions budgétaires 2014, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal, le comité exécutif signifiait son accord « à ce que la Ville puisse, à l'avenir, financer par règlement d'emprunt la plantation de nouveaux arbres sur le domaine public, et ce, sans égard à la nature capitalisable ou non des dépenses qu'elle intègre. »

R-3

Évaluer la possibilité que chaque ville de l'île de Montréal se mette en mode de veille d'urgence sanitaire et qu'elle se dote d'un cadre financier ajusté à l'urgence que la lutte à l'agrile du frêne impose.

Réponse à R-3

Depuis janvier 2014, des efforts importants ont été faits pour sensibiliser les villes de l'agglomération de Montréal sur les enjeux soulevés par l'agrile du frêne. Ces efforts ont porté fruit puisque la majorité des villes de l'agglomération possèdent aujourd'hui un plan d'action pour faire face à cette menace. Par ailleurs, un comité de pilotage qui réunit des représentants de la Ville de Montréal et des autres villes de l'île a été mis sur pied afin de partager les informations sur la situation d'infestation et d'harmoniser les interventions de lutte contre l'insecte dans l'agglomération.

R-4

S'assurer que la réalisation du Plan canopée et du plan de lutte contre l'agrile du frêne figurent au sommet des grandes priorités d'action de la Ville de Montréal et des villes liées pour minimalement les cinq prochaines années.

Réponse à R-4

Le comité exécutif accorde une grande importance aux dossiers de l'agrile du frêne et de la canopée. C'est pourquoi depuis 2012, les budgets dédiés à ces activités ont été augmentés considérablement afin de faire face aux engagements tout en respectant le cadre financier de la Ville.

R-5

Mobiliser les intervenants de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et agir de manière concertée pour sensibiliser les gouvernements du Québec et du Canada à la création d'un Fonds d'urgence de lutte contre l'agrile du frêne.

Réponse à R-5

La CMM considère le dossier de l'agrile du frêne comme une priorité. À ce titre, la CMM a créé un comité métropolitain et plusieurs sous-comités scientifiques, stratégiques et techniques afin de développer une stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne. Un forum métropolitain s'est d'ailleurs tenu sur le sujet le 13 juin 2014. La Ville de Montréal participe activement à toutes les activités de la CMM concernant l'agrile du frêne (comité, sous-comités, forum). La CMM travaille également en étroite collaboration ave le caucus des municipalités de la métropole de l'UMQ qui financera une campagne de mobilisation et d'accompagnement des municipalités de la métropole. L'objectif de ce projet est de fournir du soutien aux municipalités et aux MRC dans l'élaboration de leur plan d'action local afin que tous les membres de la CMM soient au même niveau dans leurs démarches à ce sujet. Enfin, la CMM mène des représentations auprès des ministères concernés aux niveaux provincial et fédéral pour obtenir un soutien de leur part dans la lutte à l'éradication de l'agrile du frêne.

R-6

Réviser la réglementation municipale actuelle en vue de se doter des outils nécessaires pour faire du dépistage sur le domaine privé et y intervenir rapidement dans le cas d'arbres infestés, et pour agir par des mesures de contrôle et des sanctions lorsque la santé et la sécurité de la population l'exigent.

Réponse à R-6

Le comité exécutif est très sensible à cette question. La proposition d'un nouveau projet de règlement au conseil municipal est en préparation à cet effet.

R-7

Associer les intervenants du secteur privé aux campagnes de financement et aux activités visant la lutte contre l'agrile du frêne et faire appel aux organismes locaux d'action environnementale tels que les Éco-quartiers, ou l'équivalent, pour les interventions sur le domaine privé.

Réponse à R-7

Le comité exécutif a déjà lancé plusieurs démarches en ce sens. Plusieurs partenariats sont en cours de développement avec différents organismes du milieu, notamment la SOVERDI, les Éco-Quartiers, le Jour de la Terre Québec, etc.

R-8

Mettre en place des modalités d'adoption d'arbres par les citoyens notamment pour la vaccination (traitement par l'injection d'un bio-pesticide) de frênes dans leur quartier et la plantation de nouveaux arbres.

Réponse à R-8

Un programme d'adoption de frênes publics par des intérêts privés est en cours de développement avec un organisme sans but lucratif. Le remplacement des frênes perdus par l'agrile du frêne est déjà prévu par le plan canopée.

R-9

Fournir, à l'intention des citoyens et des organismes privés, une liste d'arbres de remplacement, en favorisant des essences variées et à fort potentiel d'arborescence et de canopée.

Réponse à R-9

Le comité exécutif reconnaît que de nombreuses listes traitant de ce sujet sont déjà disponibles. Le comité exécutif est d'avis que les citoyens et organismes désireux de se renseigner trouveront aisément réponses à leurs questions en consultant entre autres, le carnet horticole du site Internet du Jardin botanique et l'application gratuite « Branché » pour téléphone intelligent qui identifie les arbres publics de Montréal. Plusieurs ouvrages sont également disponibles dans le réseau des bibliothèques de Montréal.

R-10

Sensibiliser la population et les citoyens corporatifs à la reconnaissance des frênes et des signes d'infestation de l'agrile du frêne, notamment en faisant la promotion de l'application gratuite « Branché » développée par la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI).

Réponse à R-10

Depuis 2012, des efforts constants ont été déployés pour sensibiliser la population à la problématique de l'agrile du frêne. Des parutions dans divers quotidiens (La Presse, Le Devoir, Métro et les hebdos régionaux), des dépliants, des accroches-portes, des affiches, des affichettes, des signets en sont des exemples. Le comité exécutif reconnaît que les efforts de sensibilisation doivent être poursuivis afin d'aider les citoyens à reconnaître les frênes. La promotion de l'application gratuite « Branché » est un des moyens qui sera certainement considéré pour arriver à cette fin.

R-11

Réglementer et harmoniser à l'échelle de l'agglomération les pratiques en matière de coupe et de disposition d'arbres infestés ainsi qu'en matière de vaccination (traitement par injection d'un bio-pesticide) et de vente de bio-pesticides et s'assurer que ces activités soient réalisées par des professionnels reconnus et certifiés par les services d'inspection appropriés.

Réponse à R-11

Un comité de pilotage fut créé pour l'agglomération de Montréal. Ce comité a pour mandat d'harmoniser les pratiques de lutte contre l'agrile du frêne à l'échelle de l'agglomération. Un protocole de lutte commun et un devis réglementaire, qui encadre la gestion des frênes privés et publics, sont en cours de développement. La vente de pesticides et la certification des firmes qui en font l'application sont déjà encadrées par des règlements provinciaux et fédéraux.

R-12

Évaluer, avec la collaboration du Service des affaires juridiques, la possibilité d'interdire la vente de frênes dans les pépinières privées ou autres commerces.

Réponse à R-12

L'encadrement de la vente de végétaux d'ornement relève du gouvernement fédéral. Toutefois, le projet de règlement qui sera bientôt soumis au conseil municipal (voir R-6) proposera des avenues à cet égard.

R-13

S'assurer de réduire et contrôler le transport du bois de frêne, y compris du bois de chauffage, d'une communauté à une autre afin de limiter la propagation de l'agrile, de champignons ou d'autres maladies.

Réponse à R-13

La Ville de Montréal dispose de pouvoirs limités pour contrôler des chargements en mouvement sur son territoire, tel le transport de bois. Toutefois, le projet de règlement

qui sera bientôt soumis au conseil municipal (voir R-6) proposera des encadrements à ce sujet.

R-14

S'inspirer de l'exemple de l'arrondissement de Saint-Laurent qui a permis à ses citoyens de bénéficier du meilleur coût possible pour l'achat et l'application de bio-pesticides, et demander au Service de l'approvisionnement d'établir une entente-cadre au même effet au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération et des citoyens qui souhaitent s'en prévaloir.

Réponse à R-14

Une analyse est en cours à cet effet.

R-15

Pour l'agglomération de Montréal, s'assurer que chaque arrondissement et ville liée fasse rapidement l'inventaire et le bilan de l'état de ses frênes sur les domaines public et privé, et qu'une stratégie de coupe, de prévention ou de plantation soit appliquée en conséquence dans les meilleurs délais; et prévoir que ces données soient rendues publiques sur les sites internet des villes liées ou, dans le cas des arrondissements, sur le portail des données ouvertes de la Ville de Montréal.

Réponse à R-15

Ces éléments font partie du protocole d'intervention de l'agglomération mentionné en R-11, qui est en développement. Par ailleurs, ces pratiques sont déjà en cours d'exécution à Montréal.

R-16

Pour les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, s'assurer que chaque frêne abattu sur le domaine public soit remplacé dans les meilleurs délais, selon un programme d'intervention d'urgence financé à 100 % par la ville centre.

Réponse à R-16

Comme mentionné en R-1, la stratégie de dépistage et de conservation mise de l'avant par la Ville vise à distribuer la perte des frênes sur plusieurs années. Si les prémisses de cette stratégie s'avèrent exactes, les frênes abattus seront moins nombreux et pourront plus facilement être remplacés au fur et à mesure. Par ailleurs, il est de l'intention du comité exécutif de prévoir le remplacement de chacun des frênes abattus.

R-17

Pour les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, s'assurer que ce programme d'intervention d'urgence soit bonifié dès à présent pour accélérer la plantation, voire la doubler d'ici deux ans, et permettre ainsi aux nouveaux arbres de croître et d'augmenter la canopée, aux endroits et dans les espaces disponibles, comme les fosses d'arbres vides.

Réponse à R-17

En plus du remplacement des frênes abattus, il est de l'intention du comité exécutif d'accélérer la mise en œuvre du projet de plan canopée au cours des prochaines années.

R-18

Pour les 19 arrondissements de Montréal, former adéquatement le personnel du service 311 afin de bien diriger les citoyens qui rapportent des problèmes reliés à l'agrile du frêne.

Réponse à R-18

Une fiche Sherlock destinée aux agents du 311 a été produite et est bonifiée en continu selon l'évolution du dossier. Selon les responsables du service 311, cette fiche semble combler les besoins actuels des agents. Le comité exécutif évaluera s'il est pertinent d'encadrer davantage la formation du personnel du service 311 sur ce dossier. De nouveaux moyens de formation seront mis en œuvre si cela s'avère nécessaire.

R-19

Privilégier la protection de certaines catégories de frênes, tels que les frênes exceptionnels, les frênes entourant les écoles et ceux qui offrent la plus grande canopée et le meilleur potentiel, et prioriser la plantation de nouveaux arbres dans les secteurs suivants :

- Fosses d'arbres vides
- Tronçons de rue à forte concentration de frênes
- Tronçons de rue où l'on retrouve un alignement de plus de 70 % de frênes sur un côté de la rue
- Parcs pour enfants et les aînés
- Artères principales
- Artères commerciales
- Domaine public

Réponse à R-19

Le comité exécutif a mis en place un programme de conservation en 2014 et se propose de le maintenir en 2015, et ce à l'intérieur des capacités budgétaires de la Ville. À cet égard, le comité exécutif reconnaît que la sélection des frênes à protéger relève des arrondissements. De ce fait, les arrondissements sont les seuls acteurs dans le choix des arbres à conserver dans le cadre de ce programme et ils seront sensibilisés à cet égard.

R-20

Établir une stratégie particulière pour les milieux naturels, les parcs-nature et le parc du mont Royal afin de préserver la biodiversité et la beauté de ces lieux, et éviter que la disparition des frênes n'accélère l'implantation d'autres espèces envahissantes comme le nerprun.

Réponse à R-20

Les experts scientifiques de la Ville sont actuellement en train de définir le cadre et le contenu d'un projet de recherche sur le mont Royal. Ce projet viserait à développer des stratégies d'intervention optimales de lutte en fonction des enjeux des milieux naturels comme dans les parcs-nature. La conservation de la biodiversité, le maintien du caractère esthétique et la lutte contre les espèces envahissantes comme le nerprun sont des enjeux centraux du projet. Ce projet pourra être réalisé en collaboration avec une université montréalaise.

R-21

Demander que la société d'État Hydro-Québec contribue à la préservation du patrimoine naturel de la grande région métropolitaine de Montréal grâce à l'adoption d'un protocole de gestion durable du réseau électrique situé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal qui favorise l'application de pratiques respectueuses de la qualité de vie et de l'environnement de la collectivité et qui participe activement à la mise en œuvre du projet d'envergure de la Ceinture Verte du Grand Montréal.

Réponse à R-21

Hydro-Québec (HQ) a le mandat de produire et de transporter de l'électricité. Pour ce faire, la Société d'État doit pouvoir compter sur un réseau de distribution des plus fiables. Ainsi, HQ procède régulièrement à la maîtrise de la végétation située dans les emprises des lignes de transmission. Pour sa part, le comité exécutif est d'avis que le transport d'électricité dans une ville de la dimension de Montréal comporte beaucoup plus d'enjeux socio-environnementaux que dans les régions moins densément peuplées. C'est pourquoi des pourparlers sont en cours entre la Ville et HQ afin de concilier à la fois les préoccupations de fiabilité et de sécurité d'HQ tout en respectant l'objectif de la Ville de hausser l'indice de canopée pour le bien-être de ses résidents.

R-22

Évaluer et encourager les différents scénarios visant la réutilisation et la valorisation du bois de sciage de frêne, notamment dans les domaines de l'ébénisterie, de l'urbanisme et du mobilier urbain.

Réponse à R-22

Deux contrats ont été donnés à des firmes à l'automne 2013 afin d'évaluer les opportunités pour valoriser le bois des frênes qui seront décimés par l'agrile. Les filières de valorisation identifiées par la Commission font partie des scénarios qui ont été identifiés par ces firmes. Un sous-comité au comité métropolitain sur l'agrile de la CMM a été mandaté pour développer ce créneau et évaluer les opportunités. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal fait partie de ce comité.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour la qualité du rapport produit sur le Plan d'action canopée et sur le dossier de l'agrile du frêne ainsi que pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.